



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-145

Subvention de fonctionnement exceptionnelle - BGE (Action cœur de ville)

752

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221018-DEL2022-145-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

La redynamisation du centre-ville à travers le commerce de proximité est un enjeu majeur pour la ville de Dreux et s'intègre dans le plan d'Action Cœur de Ville.

L'étude menée par le cabinet Bérénice en 2018 a permis de mettre en avant plusieurs axes autour desquels la ville devait agir pour assurer son attractivité et son dynamisme commercial. Plusieurs pistes d'actions ont dans ce cadre été préconisées sur la dynamique de transformation du tissu commercial notamment sur la composition de l'offre marchande du cœur de ville. Selon cette étude, la composition de l'offre commerciale devait inclure la mise en place de boutiques et d'enseignes à destination des créateurs et jeunes entrepreneurs, commerçants et artisans.

La ville de Dreux s'est donc engagée dans le dispositif Boutik'école avec la BGE ismer qui est un réseau d'accompagnement regroupant 43 associations, qui existe depuis 40 ans et aide à la création d'entreprises.

En parallèle, la BGE est missionnée par la ville pour le suivi du dispositif Citéslab dont l'un des objectifs principaux est de sensibiliser et détecter les entrepreneurs pour faciliter l'identification des talents entrepreneuriaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, il a été proposé de regrouper les actions Citéslab et Boutik'école dans un parcours global, pour répondre aux besoins des entrepreneurs souhaitant s'installer sur le territoire. L'ambition première de BGE via le déploiement de ce nouveau parcours est de favoriser les installations pérennes, sécurisées et rémunératrices pour les entrepreneurs. A Dreux, CitésLab, qui profitent à plus de 200 drouais chaque année, est très souvent la première étape de ce parcours, sur la phase de détection, de sensibilisation, de captation des habitants qui se questionnent sur l'envie d'entreprendre.

La Boutik'école permettra d'implanter de nouveaux commerces dans Dreux et d'aider les porteurs de projets de façon opérationnelle.

Ainsi, on observe un parcours entrepreneurial complet.

La participation de la ville serait donc de :

Actions	Participation de la ville 2022
Boutik'école – 1 session	15 800 €
Citéslab	7 000 €
Total	22 800 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Autorise le versement de la subvention proposée ci-dessus.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 18 OCT 2022

 **Le Maire,**
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221018-DEL2022-145-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022